



ROTARACT France

Amélie Frot
Secrétaire

ROTARACT FRANCE

G.M.I. Zone 11

www.rotaract-france.org

secretaire@rotaract-france.org

Modifications statutaires d'une association

Formalités :

Source : Préfecture de Police de Paris

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, " les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous changements survenus dans leur administration ou direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts " à la Préfecture ou la sous-préfecture dont le siège de l'association dépend.

Ces modifications doivent être archivées.

A - Modification du bureau ou (et) du conseil d'administration

Une déclaration datée et signée par un membre du nouveau bureau et si possible contresignée par un membre du bureau sortant, indiquant la liste complète des dirigeants du groupement et précisant pour chacun d'entre eux les : (cf. modification de :organe de direction)

- nom ;
- nom de jeune fille, s'il y a lieu ;
- prénoms ;
- date et lieu de naissance ;
- nationalité ;
- adresse personnelle ;
- profession ;
- fonction dans l'association.

B - Modification de titre ou de siège social

- une déclaration datée et signée par un membre du bureau, précisant la date de la réunion ou de l'assemblée ayant décidé la (les) modification (s) et indiquant le nouveau titre ou (et) le nouveau siège social de l'association ;
- le formulaire destiné à la publication au Journal Officiel

La formalité de déclaration au Journal Officiel est payante. Son coût est de 235 F (au 01/12/99).

Contact : Direction des Journaux Officiels – 26, rue Desaix – 75727 PARIS cedex 15

N. B. : En cas de changement de siège social, fournir si possible une attestation justifiant la nouvelle domiciliation (accord écrit du propriétaire, locataire ou du responsable des lieux, ou copie du bail établi au nom de l'association). Si le siège social est transféré dans un autre département la déclaration de transfert sera effectuée à la préfecture ou à la sous-préfecture dont relève le nouveau siège social.



ROTARACT FRANCE
G.M.I. Zone 11

C - Modification de statuts

- une déclaration datée et signée par un membre du bureau précisant la date de la réunion ou de l'assemblée ayant décidé la ou les modifications de statuts ; (cf modification des statuts d'association)
- un exemplaire daté et signé par un membre du bureau de l'(des) article(s) modifié(s) dans son (leur) intégralité ;
- en cas de changements multiples dans la rédaction des statuts, fournir une nouvelle rédaction complète de ceux-ci (un exemplaire daté et signé par un membre du bureau).

Création d'une association

Formalités:

- Compléter le formulaire création d'association
- joindre les statuts signés par au moins deux membres du bureau
- joindre la composition du bureau
- joindre une déclaration d'hébergement siège social

Envoyer les documents à la sous préfecture de votre département.

Un chèque sera ensuite à effectuer au journal officiel.

Changement de signature

Formalités pour la banque:

En général il vous sera demandé

- la composition du bureau
- les statuts
- les photocopies de carte d'identité des membres dépositaires des la signature
- un justificatif de domicile c'est à dire du siège social
- le récépissé d'enregistrement de la création de l'association